



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 109931

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaire créé par le décret n° 73-278 du 13 mars 1973. Le "jaune budgétaire" publié en annexe au projet de loi de finances pour 2011 mentionne sa suppression puisqu'il a été remplacé en 2008 par un autre haut comité. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'il en est du décret de suppression.

Texte de la réponse

Le Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaires (CSSIN) a été remplacé par le Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN), créé par la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, et officiellement instauré en juin 2008. L'abrogation du décret du 13 mars 1973 créant le Conseil supérieur de la sûreté nucléaire nécessite une modification préalable de l'article L. 1333-2 du code de la défense. Cette modification est intervenue par la publication de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit qui, par son article 95, procède au remplacement de la consultation du Conseil supérieur de la sûreté nucléaire par celle de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Le décret abrogeant le décret du 13 mars 1973 créant le Conseil supérieur de la sûreté nucléaire et le CSSIN est maintenant en cours de préparation afin de terminer le processus de mise en cohérence complète des textes avec la situation réelle.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109931

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5654

Réponse publiée le : 27 septembre 2011, page 10344